

Intégration des frais de transport dans le prix de vente

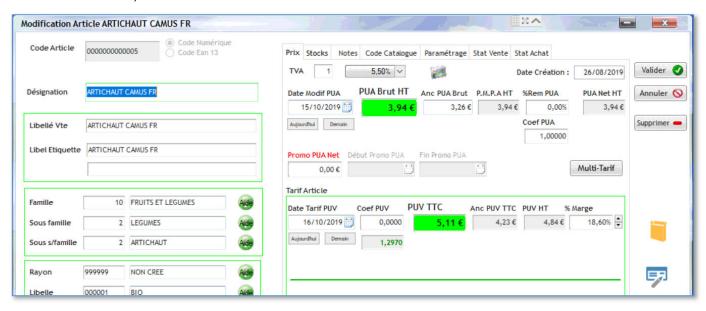


DERNIÈRE MODIFICATION	Le 16/04/2020 par R. Ait-Mansour
CONTEXTE D'UTILISATION	Certains fournisseurs facturent le prix du transport à part de la commande. Il faut alors intégrer le coût du transport dans le prix de vente en magasin.
NOMBRE DE COOPÉRATEURS ET COMPÉTENCES REQUIS	Sans objet
PRINCIPALES ÉTAPES	Étape 1 – Contexte et objectifs Étape 2 – Mise à jour du taux

ÉTAPE 1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS

Lors du passage d'une commande, il est nécessaire de saisir dans Espace 3000 les éléments suivants (cf. copie d'écran ci-dessous) :

- le prix d'achat HT dans la zone « PUA Brut HT »,
- le taux de 18,7 % dans la zone « % Marge », qui permet de définir le Prix Unitaire de Vente margé (zone « PUV TTC »).



Toutefois, certains fournisseurs facturent le coût du transport à part : il faut alors intégrer ce montant dans le prix de vente des produits.

L'intégration doit être faite en modifiant manuellement le taux de marge saisi dans Espace 3000.

Attention : il ne faut jamais modifier le prix d'achat car cela complexifie ensuite l'étape de valorisation de la commande.



Intégration des frais de transport dans le prix de vente



ÉTAPE 2 – MISE À JOUR DU TAUX

Le taux de marge à saisir dans Espace 3000 se calcule à partir selon la formule suivante :

$$\%$$
 Marge = 1 - $\frac{Total\ HT\ net\ de\ frais}{Total\ HT\ net\ de\ frais\ x(1+Tx\ Marge)+Montant\ FT}$

où,

- Total HT net de frais : montant HT de la facture, hors frais de transport
- Montant FT : montant des frais de transport
- Tx Marge: taux de marge des 400 Coop (il est de 23% à la date de rédaction de ce tuto).

C'est ce résultat (% Marge) qu'il faut inscrire dans la zone « % Marge » d'Espace 3000 pour chaque produit livré.